

Délibération
Du Comité Syndical
Du 18 décembre 2025

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

sa publication sur le site internet du SITAC le 23/12/2025

sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 22/12/2025

Id S2low : 062-256204033-20251218-F1_18_12_2025-DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET



F1 : Budget 2026 – Débat d’Orientation Budgétaire

Rapporteur : Monsieur Michel HAMY, Vice-président du SITAC délégué aux Finances

Les dispositions de l'article 11 chapitre I de la loi d'orientation 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, prescrivent, au titre de l'information des habitants sur les affaires locales ; que dans les communes de 3 500 habitants et plus, qu'un débat ait lieu au Conseil Municipal sur les orientations du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

L'article 15 de la loi étend l'application de cette disposition aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Dans le respect de cette disposition, entérinée par l'article L2312-1 du Code Général des collectivités territoriales, nous avons à satisfaire à cette mesure.

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE DES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF 2026



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le vendredi douze décembre.

Présents :

Titulaires :

Monsieur Guy BEGUE
Monsieur Marc BOUTROY
Monsieur Sébastien CASTELLE
Madame Anne DECAESTECKER
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Madame Thérèse DUPUY
Monsieur Michel HAMY
Monsieur Laurent LENOIR
Monsieur Jean-Marc LEROY
Madame Laurence LOUCHEZ
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Philippe MIGNONET
Monsieur Yves SANDRAS
Madame Frédérique VAN ROOY

Suppléants :

Monsieur Patrick CROMBEZ
Monsieur Dominique DARRE
Monsieur Daniel DIWUY

Excusés :

Madame Patricia BASSET
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET
Madame Adeline DECLERCQ
Monsieur Bernard DELALIN, pouvoir à Michel HAMY
Monsieur Jean-Michel DORET
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Monsieur Frédéric HENOT
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX, pouvoir à Yves SANDRAS
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN

Absents :

Monsieur Guy ALLEMAND
Monsieur Patrice CAMBRAYE
Monsieur Jean-François LACROIX
Madame Maïté MULOT-FRISCOURT
Monsieur Jean-Luc MAROT
Madame Corinne NOËL
Madame Claudia ROBERT

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Le présent rapport vise à instruire le débat sur les orientations budgétaires du SITAC préalable au vote du budget primitif prévu au Comité Syndical du 17 février 2026.

I – Les orientations budgétaires

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2026, les charges prévisionnelles de la délégation de service public à prévoir au budget primitif s'élèvent contractuellement à 15 860 618€ (en € 2016 – non actualisés) dont 350 000€ de rémunération fixe du délégataire.

En coût réel estimé, tenant compte des évolutions de prix du carburant, de l'énergie et des révisions de prix, le coût global de la DSP devrait avoisiner 18 500 000€.

Si le versement mobilité reste stable et au niveau de 2025, il couvrira le montant des charges de la délégation de service.

En charges générales, il conviendra d'inscrire le paiement des intérêts des emprunts qui s'élèvera 41 000€.

La location des minibus Karsan affectés au service Balad'in s'élèvera à 140 000€ pour l'année 2026.

En recettes, la contribution de la Région au titre du transport scolaire à inscrire au budget 2026 s'élève à 925 000€ conformément à nos protocoles d'accord.

Les recettes compensatoires à la gratuité versées par GCTM et la CCPD (pour la commune de Guînes) s'élèveront à 1 934 528€ HT conformément à la délibération du 16 octobre 2025.

Par ailleurs, conformément à la demande de Grand Calais Terres et Mers de disposer pour les habitants du territoire, d'une navette dédiée aux déplacements domicile travail vers les gigafactories implantées sur Bourbourg, les crédits nécessaires à la réalisation de ce service seront à prévoir au budget tant en dépenses qu'en recettes, étant entendu que cette prestation sera réalisée à titre expérimental pour une durée de six mois et refacturée à l'agglomération selon le coût de revient du service.

Pour ce qui concerne la politique cyclable, et compte tenu du succès du dispositif, il est proposé d'engager jusqu'au 30 juin 2026, la poursuite de l'aide financière accordée depuis le 1^{er} décembre 2024 aux habitants du SITAC pour l'achat d'un vélo.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour mémoire, conformément à la délibération 27 mars 2024, le Plan Pluriannuel d'Investissement du matériel roulant de la DSP prévoit le renouvellement d'un véhicule standard et 2 articulés en 2026.

Compte tenu des délais de livraison, les commandes de véhicules ont été engagées sur 2024 et 2025.

Les crédits ont été mobilisés sur les exercices budgétaires concernés et seront reportés sur l'année 2026.

Pour assurer le renouvellement selon le planning envisagé, la commande des véhicules pour 2027 (5 véhicules standards et 3 articulés) devra être engagée en 2026.

Les crédits nécessaires à l'achat des 8 véhicules seront inscrits au budget primitif 2026 (3 640 000€ HT).

L'excédent d'investissement reporté permettra de pouvoir engager le renouvellement de la flotte sans recourir à l'emprunt.

Pour permettre l'alimentation du véhicule standard électrique au dépôt, il convient de prévoir l'acquisition d'un chargeur autonome permettant de recharger jusqu'à deux véhicules simultanément pour un montant estimé à 30 000€.

De même, afin de poursuivre les réflexions sur la décarbonation de la flotte, une étude de préfaisabilité de l'électrification des 4 lignes majeures du réseau sera réalisée l'année prochaine.

Ces informations seront utiles à la préparation du prochain contrat d'exploitation du réseau qui sera à entamer dès la reconstitution de la prochaine assemblée délibérante du SITAC en mai 2026.

Afin d'engager les travaux de rénovation énergétique du centre bus devenus nécessaires pour réduire les besoins en gaz et électricité des bâtiments du site (bâtiment administratif, logement de fonction et atelier), il convient de prendre l'attache d'un maître d'œuvre pour engager et suivre les travaux.

Concernant les autres investissements à réaliser sur l'année 2026, il est nécessaire de prévoir le remplacement de matériel embarqué dans les véhicules du réseau (vidéosurveillance, cellules de comptage, tablette avance/retard des conducteurs).

Ces investissements seront pris en charge par le SITAC soit par commande auprès des fournisseurs soit par avenant au contrat de DSP en fonction des conditions les plus avantageuses en termes de prix et de délais.

La qualité de l'information transmise aux voyageurs est primordiale pour fidéliser et rassurer l'usager sur la fiabilité de son trajet.

Aussi, il est proposé d'installer de nouvelles bornes d'informations qui donnent l'arrivée en temps réel des bus aux arrêts et de déployer la solution EZYMOB destinées aux personnes en situation de handicap.

Cette application permet plusieurs fonctionnalités :

- La détection de la porte du bus ainsi que des sièges disponibles. Grâce à l'intelligence artificielle, la caméra du smartphone traduit les informations de manière auditive et sous forme de vibrations,
- L'information aux voyageurs : le trajet est décrit en temps réel (comptage des arrêts), l'usager sait quand il doit descendre du bus via une notification ou une vibration,
- Un microguidage sur les pôles d'échanges multimodaux.

Le développement de cette solution représente un coût d'environ 10 000€ HT et nécessite un abonnement annuel (9 800€).

Les fonctionnalités d'EZYMOB ont été présentées et validées par la commission accessibilité du SITAC qui s'est réunie en avril dernier.

Pour la mise aux normes accessibilité des arrêts de bus figurant au schéma directeur d'accessibilité, la somme de 170 000€ correspondant au montant maximum de l'accord-cadre notifié en 2020 à l'entreprise Hembert TP sera prévue au budget.

Des crédits seront également ouverts pour accompagner les communes qui souhaitent installer des abris bus conformément aux dispositions reprises dans la convention rattachée au groupement de commandes.

Enfin une enveloppe de 30 000€ est nécessaire pour l'acquisition d'outillage pour l'atelier.

Concernant le projet Mov'in, le montant des versements dépenses/recettes à effectuer au titre l'année 2026 entre la ville et le SITAC sur la base de l'annexe financière à convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage devra être inscrit au budget.

II - les engagements pluriannuels

Les engagements juridiques suivants affectent le budget de fonctionnement du SITAC :

		2026	2027
Délégation de service public pour l'exploitation du réseau urbain (€ 2016)		15 860 618 €	15 866 509 €
Location de deux minibus		140 000 €	140 000 €

III – Informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette

Le solde des dépenses d'immobilisation et le paiement du capital des emprunts seront assurés par les excédents reportés et le prélèvement obligatoire de la section de fonctionnement à travers les amortissements.

Structure de la dette au 01/01/2026 et annuité de l'exercice 2026 (emprunts déjà contractés) :

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2026										ICNE de l'exercice	
	Couvertur e ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2026 (12)	Durée résiduelle (en années) (13)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				756 111,90					305 907,48	40 227,79		17 321,80
1641 Emprunts en euros (total)				756 111,90					305 907,48	40 227,79		17 321,80
11 / 8270438	N		A-1	300 539,69	2,07	F	Taux fixe à 4,92 %	4,920	95 408,77	14 786,55		9 391,58
7 / 8129165	N		A-1	158 728,09	1,23	F	Taux fixe à 5,79 %	5,790	77 131,10	9 190,36		3 608,97
8 / 8157263	N		A-1	139 184,90	1,4	F	Taux fixe à 5,67 %	5,670	67 673,90	7 891,78		2 421,55
10 / 8286613	N		A-1	65 110,49	2,15	F	Taux fixe à 4,85 %	4,850	20 684,13	3 157,86		1 825,49
12 / 99149081425	N		A-1	92 548,73	1,97	F	Taux fixe à 5,62 %	5,620	45 009,58	5 201,24		74,21
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		756 111,90					305 907,48	40 227,79	0,00	17 321,80

IV – Informations relatives à la structure des effectifs

2 agents de catégorie A (attachés territoriaux) et 2 agents de catégories B (techniciens territoriaux) figurent au tableau des effectifs (1 poste de catégorie B est vacant au 01/01/2025, le second est occupé par un contractuel depuis septembre 2023).

V – Informations relatives aux dépenses de personnel

Les crédits nécessaires à ouvrir au chapitre 012 devraient avoisiner les 190 000€ dont :

- 90 000€ imputés au compte 6411 relatif aux salaires
- 45 000€ imputés au compte 6414 relatif aux indemnités et avantages divers
- 55 000€ inscrits pour le paiement des cotisations et charges salariales diverses

VI – Informations relatives à la durée effective de travail

Un protocole relatif à l’organisation du temps de travail a été approuvé par le Comité Syndical en juin 2018.

Ce protocole vise à acter le règlement intérieur du syndicat en matière de temps de travail hebdomadaire, horaires de travail, heures supplémentaires et complémentaires, congés annuels, ARTT, CET et autorisations d’absence.

VII – Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l’exercice 2026

Il n’est pas prévu de modification de la structure des effectifs sur l’année 2026.